

Compte Rendu C.A du 11 mars 2011.

Présents : 12 présents soit 70% du CA

Point 1

Pierre nous a commenté le sondage du CIL sur la mobilité (sondage piste cyclable) de la presqu'île et a relaté l'entretien mairie du 10 mars. Partage sur Zoom du compte rendu mairie et explication des thématiques

Demande du CIL	Réponse
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piste cyclable ou bande cyclable depuis Estagnets vers Madrague, TF, Niel et Village 	Vers Madrague Etude peut être faite.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation parking du marché comme base de départ de navettes pour desservir la presqu'île. 	C'est prévu à terme en liaison avec le parking coté Almanarre (route du sel)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principe de navettes partant du marché desservant Niel, Madrague, Village, Chambre des Métiers (liaison continent et TF ?), TF. 	Dans le cadre de l'actuelle DSP difficile à envisager.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se baser sur l'expérience de la navette des commerçants (actuellement du village au Niel en été) qui a prouvé son efficacité. Développer ce principe en associant Belambra, les résidences de vacances, les campings et autres commerces d'activité. 	OK pour explorer cette possibilité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire évoluer le trajet du B68 avec plus de rotations 	A étudier

Sur le sujet des stationnements la mairie a laissé entendre que le stationnement pourrait ne pas rester gratuit. Remarque : « Attention le stationnement payant 12 mois sur 12 n'est pas une bonne chose pour le village. L'été cela pourrait être envisageable mais sûrement pas l'hiver. »

Réponse de la mairie: Le cœur de village sera zone bleue, ceci concerne plutôt les « parkings relais ».

Un deuxième et nouveau point a été soulevé par un administrateur au cours de la discussion celle-ci n'étant pas à l'ordre du jour. Il s'agit du sens interdit dans le village devant la boulangerie. Il explique qu'un fonctionnement saisonnier dynamiserait le village. Double sens en hiver et sens unique comme aujourd'hui, en été.

A la suite de cette intervention nous étudierons la question en comité (Village)

Point 2

L'information de notre réunion de bureau aux membres du CA pour ramener notre rapport financier annuel en année civile car avec la pandémie nous avons eu un décalage en faisant de AG à AG (20 mois au lieu de 12). Cette particularité pose le double problème du décompte des adhérents admis à voter lors de l'AG et de la diminution du nombre des cotisants entraînant de fait une diminution du montant cotisé pour le CIL.

Le CA a donc pris en considération notre demande du bureau à savoir recalculer la trésorerie en année civile.

Point 3

Question liée à la **commission littorale** :

Où en êtes-vous sur le sujet du sentier littoral la bande des 3m du domaine public maritime entre la Madrague et l'Almanarre?

Réponse : en cours

Point 4

Site internet paiement des cotisations ? Etude de faisabilité en cours

Intervention d'un administrateur :

- Du problème des chenilles processionnaires dans le bois des Cardons. Un signalement a été fait en mairie le 18 janvier, Pour les chenilles processionnaires sur le territoire un rappel sera également fait
- Le piétonnier de la route de l'école entre Félicie 1 et 2 est endommagé, il s'agit ici de la chaussée qui est dégradée. R en cours
- Question sur les moustiques : « Les bornes sont-elles toutes fonctionnelles ? Car nous avons énormément de moustiques depuis quelques jours. » Réponse : nous avons rencontré JL Brunel pour ce point. Les bornes sont en fonction. « 2 traitements par pulvérisation ont été réalisé par ULM la semaine dernière ». La commune est à jour dans le domaine public. Pour le domaine privé traiter les points d'eau s'équiper et signaler les anomalies ; piscines vides etc, Observation plusieurs caniveaux sont bouchés et mal entretenus c'est pour cela que nous avons des moustiques
- Que chacun nous fasse un mail de ce qu'il constate dans son environnement proche nous le reliaerons au service concerné.

Dernier Point : Nous sommes interpellés par le permis « Le Riviera Beach » (226 logements R+2 voire même R+3) C'est un sujet sensible qui requiert notre vigilance.

Pierre PEYAVIN

